

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026 A 10 HEURES 30

Présents: Mme Caroline VEREECQUE, M. Grégoire FRANCKE, Mme Sophie BEAUCAMP, M. Cédric NEUVILLE, Mme Frédérique AYELLO, M. Alain BONDUEUX, Mme Marie-Paule VANNOORENBERGHE, M. Joël BODDAERT, Mme Alice PLEE, M. Yann PIRIOU-CAFFRAY, Mme Adeline FAVRESSE, M. Samuel PAUWELS, Mme Laëtitia DOSE, M. Mickaël LECLEIRE, Mme Sandrine TURQUET.

A l'ordre du jour

Installation du conseil Municipal

Monsieur le Maire donne lecture des résultats constatés au procès-verbal du 15 mars 2026 et déclare installés les conseillers municipaux élus dans leurs fonctions et passe la présidence de la séance au doyen d'âge qui est Alain BONDUEUX.

Election du Maire

Monsieur Alain BONDUEUX donne lecture des articles L.2122-8 du code général des collectivités territoriales et nomme Monsieur Cédric NEUVILLE, secrétaire de séance et ensuite nomme Mme Sophie BEAUCAMP et Mme Adeline FAVRESSE, assesseurs.

Monsieur Grégoire FRANCKE est seul candidat à la fonction de Maire.

Le doyen invite chaque conseiller à l'appel de son nom à remettre son bulletin de vote dans l'urne.

Le résultat est le suivant :

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Grégoire FRANCKE est élu Maire à l'unanimité.

Celui-ci remercie l'assemblée et reprend la parole

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire nouvellement élu propose de voter le nombre d'adjoints.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Il propose de rester sur le nombre de 4 adjoints et le conseil municipal valide à l'unanimité.

Elections des adjoints

Monsieur le Maire propose la liste suivante d'adjoints :

Mme Caroline VEREECQUE

M. Cédric NEUVILLE

Mme Sophie BEAUCAMP

M. Alain BONDUEUX

Et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à l'appel de son nom à remettre son bulletin de vote dans l'urne

Le résultat est le suivant :

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme Caroline VEREECQUE est élue 1^{ère} adjointe

M. Cédric NEUVILLE, 2^{ème} adjoint

Mme Sophie BEAUCAMP est élue 3^{ème} adjointe

M. Alain BONDUEUX est élu 4^{ème} adjoint

La lecture et la remise d'une copie de la charte de l'élu local conformément à l'article L.212-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie à chaque conseiller municipal

Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité du Maire et des Adjoints.

L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est 4 110,52€.

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux (en% de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (montant en euros)
500 à 999	44,3	1 820,96	11,77	483,81

Monsieur le Maire demande de ne pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir prendre une délibération fixant le taux de l'indemnité du maire à 31% de l'indice brut soit 1274,26€ brut.

Le taux est validé à l'unanimité.

Ensuite il demande de délibérer pour les taux des indemnités des adjoints comme suit :

1^{er} adjoint à 7% de l'indice brut soit 287,74€ brut

2^{ème} adjoint à 8% de l'indice brut soit 328,84€ brut

3^{ème} et 4^{ème} adjoints à 6% de l'indice brut soit 246,63€ brut

Les taux sont validés à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les arrêtés de délégation de fonction des adjoints seront pris

LA SEANCE S'EST LEVEE A 12H00

Le secrétaire de séance ,

Cédric NEUVILLE

Le Maire,

Grégoire FRANCKE